



Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

CONGRES D'ARRAS 9-12 AVRIL 2014 PROBLEMATIQUES POLITIQUE SCOLAIRE ET LAICITE

Réflexion sur la structure de nos EPLEFPA et de leur gouvernance :

Depuis 1985, année correspondant à la mise en œuvre de l'acte I de la décentralisation pour les EPLEFPA, le Snetap-FSU s'est donné des mandats pour contrecarrer les orientations que nous avons jugées alors contraire à notre conception de l'école républicaine. Le Snetap-FSU a combattu le principe d'une présidence des conseils d'administration par une personnalité extérieure à l'établissement et faute d'avoir pu convaincre les législateurs, il avait décidé par un mandat de congrès (Limoge 1985) de demander aux représentants des personnels élus dans les CA de refuser de participer à l'élection du président. Si cette mesure a pu être appliquée alors, quand elle est rappelée aujourd'hui, des camarades ne manquent pas de faire part de leur étonnement. **Pour le moins ce mandat mérite d'être ré-examiné d'autant que les centres techniques « exploitation ou atelier technologique », devront prendre une ré-orientation vers le « produire autrement », chose pas toujours facile quand le président est un professionnel ou un politique qui ne partage pas une telle orientation...**

Trois centres constitutifs au moins, c'est le nombre imposé de structures constitutives de l'EPL imposé par le code rural depuis 2006 (loi Forissier). Or, la mise en place des CFA régionaux et UFA en application de la loi Cherpion (2009) d'une part mais aussi la mise en place prochaine de service public de la formation professionnelle (projet de loi de la formation professionnelle) d'autre part sont susceptibles de remettre en question l'équilibre de nos EPL.

L'autonomie des EPLEFPA est malmenée par des décisions qui désormais sont prises ailleurs. La décentralisation et la déconcentration réorganisent la gouvernance des établissements et se traduisent par un recul de l'autonomie en même temps que celui de la démocratie et du tripartisme issus de l'acte I de la décentralisation (loi Defferre de 83).

Peut-on ou doit-on pérenniser nos structures actuelles d'EPL ? Si oui comment ?

L'administration met progressivement en place des directions uniques. Celle-ci donne suite quelque fois à des successions difficiles à assurer mais pas toujours. Elles ont quelque fois été motivées par des fusion d'EPL pour entrer dans le cadre de la RGPP. Le Ministre actuel dit que la fusion d'établissement n'est pas dans ses orientations ? En revanche, il ne semble pas remettre en question les directions uniques.

Ces directions uniques sont-elles une solution pour le développement de l'enseignement agricole public ? Ont-elles fait la preuve de leur efficacité dans la gestion des établissements concernés ? Ne demeurent-elles des antichambres à de nouvelles fusion notamment si des changements politiques devaient se produire ?

Notre dernier CSN a révélé un nombre croissant d'EPL en difficulté financière. Sur la base du travail réalisé par les camarades de Pays de la Loire, l'opportunité de réaliser un recensement national est une opportunité offerte aux nombreux congrès régionaux appelés à se réunir d'ici le congrès national.

Recensons les EPLEFPA en difficulté dans chacune des régions et essayons d'en évaluer les raisons ? Les Causes ainsi déterminées permettront peut-être après débat à émettre des mandats ?



Rapports Public Privé dans l'enseignement agricole et perspectives

Le récent débat sur le projet stratégique de l'enseignement agricole a conduit l'enseignement privé au nom de leur participation au service public, à souhaiter pouvoir bénéficier de nouvelles prestations financières sensées réorienter l'appareil public vers le produire autrement dans le cadre de la loi d'avenir et revendiquées notamment par le Snetap. Il s'agit de la formation des enseignants au produire autrement et au financement de leurs exploitations ou des exploitations des maîtres de stage revendiqués par les MFREO... En même temps, l'enseignement privé réfute toute mesure à la seule faveur de l'EAP et notamment la remise en perspective des PREAP ...

Face à cette montée au créneau à la manière des volatils au relent « poujadiste » tels les pigeons, poussins ou autres bonnets rouges, l'enseignement privé a perçu ce virage libéral du gouvernement pour en saisir l'opportunité et porter leur revendication... Il trouve en la matière des complices à leur démarche parmi les représentants de la profession et plus curieusement les représentants du SGEN-CFDT au CNEA qui approuve une mutualisation de la formation des enseignants du public avec le privé. L'attitude de la DGER est sur ce point est pour le moins ambiguë

Une interpellation de la DGER au prochain CTEA ainsi que du cabinet sera fait est envisagé, le CSN de janvier en sera saisi. Pour autant l'intervention large des militants doit être envisagé pour endiguer cette offensive. Le précédent congrès avait décidé d'une stratégie pour mettre fin aux campagnes mensongères ou non réglementaire du privé. La participation de régions et sections a pu être apprécié sans toutefois être à la hauteur de l'offensive qui se précise en cette année scolaire. Enfin, si le Snetap-FSU a permis de mettre en lumière à partir d'expertise conduite par des secrétaires régionaux des financements publics par des collectivités territoriales au privé, ces pratiques ont fait l'objet de dénonciation sans que pour autant, l'Etat ait jugé nécessaire d'envisager d'ajuster sa subvention prenant en compte ces subsistes .

Quelles stratégies se donner pour rétablir faute de mieux l'égalité due aux élèves qui font le choix du service public ?

Dans les suites des actions conduites dans le précédent mandat, quelle suite donner à la chasse aux irrégularités entachant la publicité des établissements privés ?

Laïcité une application très spécifique à l'enseignement agricole

Celle-ci est particulièrement bafoué dans l'enseignement agricole. Le poids octroyé à l'enseignement privé au ministère de l'agriculture confisque la possibilité pour les familles d'inscrire leurs enfants dans un établissement public faute d'avoir pu lui réserver sur l'ensemble du territoire toutes les filières proposées par l'enseignement agricole . Le Travail entrepris par le comité devrait pouvoir nous conduire à terme et notamment avec la FCPE d'envisager des suites à donner. Les relais avec les comités régionaux seront nécessaires notamment pour sensibiliser les Régions d'avoir pu le concrétiser avec l'Etat.

Le gouvernement entend établir une charte de la laïcité. Elle nous a été présentée au CTEA sans qu'un réel débat n'ait pu réellement aboutir compte tenu de l'heure tardive à laquelle a eu lieu l'échange et de l'absence de la directrice générale à ce débat. Le Snetap-FSU a insisté pour dénoncer le développement du prosélytisme commerciale ou des OPA dans nos établissements. Outre l'effet des marques auprès des jeunes, nous constatons de plus en plus le recours au sponsoring dans les actions de formation. Quand il n'est pas sollicité ce sponsoring tend à s'inviter dans les actions de formation avec des propositions d'interventions, des visites ou des malettes pédagogiques. Or, le respect de la laïcité vise essentiellement à former des jeunes émancipés de toute forme de pression et doit les conduit à forger leur propre conviction. Les intrusions commerciales ou professionnelles dans les établissements ne sont jamais anodines et nous nous devons d'être particulièrement attentif à ces entreprises car leurs positionnements vont de pair avec les désengagements successifs des pouvoirs publics dans leurs obligations envers l'éducation et la formation. ***Des outils de lutte et d'aide à la prise de conscience doivent impérativement être mis en œuvre. Il appartiendra au congrès d'y réfléchir et de les formuler !***

Projet de lois d'avenir et de la formation professionnelle/ C'est projets sont actuellement examinés par les parlementaires. Il est difficile d'anticiper ce que retiendront au final les assemblées. Des suite seront à donner durant le congrès à partir de ces éléments nouveaux à comparer avec l'analyse que nous en avons faite dans les rapports d'activités. ***A suivre***



[Liens entre enseignement agricole , le MEN et le MESR](#)

La décentralisation de la carte scolaire des formations professionnelles et pour partie de l'orientation conduisent les ministères respectifs chargés d'éducation et de formation à se rencontrer et probablement à accroître davantage encore leur collaboration. Des arbitrages ne sont toujours pas rendu au MAAF sur la formation des enseignants. Les hypothèses qui nous sont rapportées font apparaître des possibilités d'organisation de concours communs voir de formation pour les disciplines générales qui seraient confiées au MESR. De ces hypothèses si elle devaient se confirmer, pourraient germer d'autres idées de collaboration....

Sans trop s'aventurer, déjà des démarches communes sont établies telles « aflenet » et « post-bac ».

Si le second ne semble pas poser de difficultés ; il en va autrement du premier.

Qu'elles sont les problèmes identifiés ? Comment envisager de les résoudre ?

Comment mieux travailler les propositions de cartes scolaires entre nos syndicats dans la fédération ?

